



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêtés municipaux n° AG-2017-17 et AG-2017-18 en date du 25 octobre 2017, M. le Maire d'Orée-d'Anjou a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques concomitantes, relatives au :

- **Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées**
- **Projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP)**

Du Lundi 20 Novembre 2017 au Vendredi 22 Décembre 2017 à 17h00.

Madame Brigitte CHALOPIN a été désignée Commissaire-Enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Nantes.

Les pièces des dossiers et deux registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orée-d'Anjou et dans les neuf mairies déléguées du territoire, pendant la durée des enquêtes, du Lundi 20 Novembre 2017 au Vendredi 22 Décembre 2017 à 17h00, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Orée-d'Anjou, 13 rue Marguerite de Clisson - Champtoceaux - 49270 ORÉE-D'ANJOU.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints aux dossiers d'enquêtes publiques. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquêtes publiques auprès de la mairie d'Orée-d'Anjou, dès la publication du présent avis. Ils seront, en outre, également disponibles durant les enquêtes publiques sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cc-cantonchamptoceaux.fr/plu>

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquetespubliquesplu@oreedanjou.fr. Elles seront consultables et communicables en mairie d'Orée-d'Anjou pendant toute la durée des enquêtes.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie et mairies déléguées, les jours suivants :

Mairie ou mairie déléguée	Jours	Heures de permanence
Orée-d'Anjou	Lundi 20 novembre 2017	9h-12h
Saint-Christophe-la-Couperie	Mercredi 29 novembre 2017	9h-12h
Landemont	Mercredi 29 novembre 2017	14h-17h
Drain	Samedi 9 décembre 2017	9h-12h
Bouzillé	Lundi 11 décembre 2017	9h-12h
Liré	Lundi 11 décembre 2017	14h-17h
Saint-Laurent-des-Autels	Vendredi 15 décembre 2017	9h-12h
Saint-Sauveur-de-Landemont	Vendredi 15 décembre 2017	14h-17h
La Varenne	Vendredi 22 décembre 2017	9h-12h
Orée-d'Anjou	Vendredi 22 décembre 2017	14h-17h

À l'issue des enquêtes, une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée à la mairie d'Orée-d'Anjou et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes. Il sera également publié sur le site Internet www.cc-cantonchamptoceaux.fr.

À l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU et du RLP ; il pourra, au vu des conclusions des enquêtes publiques, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets de PLU et de RLP en vue de cette approbation. Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées auprès de M. Julien BOURDEAU, chargé de mission, à la mairie d'Orée-d'Anjou.